

Une espèce exotique émergente ...



L'Herbe à alligator est une espèce originaire d'Amérique du Sud. Elle a été introduite dans le bassin de la Garonne par l'Homme, dans les années 60.

Cette plante est capable de se développer à la fois dans les milieux aquatiques et terrestres (**espèce amphibie**). Son mode de reproduction par **multiplication végétative** (elle peut produire un individu génétiquement identique à partir d'un fragment de tige), **lui** permet de coloniser **précocement et rapidement** le milieu. De fait, elle constitue une véritable menace pour les **espèces locales** (ou indigènes).



Herbe à alligator (O.E. Magoga-SEPANLOG).

Où nous trouver ?



Qu'est ce qu'une espèce exotique ?

Il s'agit d'une **espèce animale** ou **végétale**, qui a été **introduite** de manière accidentelle ou volontaire **par l'Homme** en dehors de son aire de répartition naturelle, et qui parvient à s'y établir (s'y reproduire sans intervention humaine). Ainsi, elle peut constituer une menace pour la biodiversité (compétition avec une espèce locale ou indigène), pour la santé humaine ou encore pour l'économie.



Quelques exemples d'espèces exotiques : la jussie (*Ludwigia sp.*), le ragondin (*Myocastor coypus*, M. 1782), l'élodée dense (*Egeria densa*, P. 1849) et l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*, R. 1817) et (Crédit photos: RNFA et A. Bourreau).

Nous contacter :

Réserve Naturelle Nationale de la Frayère d'Alose

18 Ter, rue de la Garonne
47 520 LE PASSAGE D'AGEN
05 53 87 01 24
frayere.alose@gmail.com

VOS OBSERVATIONS NOUS INTÉRESSENT !
Merci de nous communiquer vos observations de l'Herbe à alligator avec si possible une photo à l'appui, la localisation et vos coordonnées.
AFIN D'ÉVITER SA PROLIFÉRATION, MERCI DE NE PAS TOUCHER À LA PLANTE !

Nos partenaires :



 Rejoignez-nous !
www.frayere-alose.com

L'Herbe à alligator

(*Alternanthera philoxeroides* (Mart.), Griseb. 1879)

Alerte espèce exotique !

Comment la reconnaître ?



INFLORESCENCE

Fleurs blanches, agglomérées, axillaires et pédonculées¹.



FEUILLES

Vert foncé, glabres², opposées, sessiles² et persistantes. La marge est entière et la nervation est alterne.



TIGE

Cylindrique, striée, glabre, creuse, verte (parfois rose) d'une longueur de 20 à 40 cm. Elle peut être pleine à la base, surtout sous sa forme aquatique.

ASPECT GÉNÉRAL

Les tiges sont d'abord prostrées puis se redressent à leur extrémité. Elles peuvent former des tapis denses.



Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
							Floraison				

HABITATS

Eaux courantes ou stagnantes, berges et milieux anthropiques.

Historique

🍃 C'est en **2014** qu'une première station d'**Herbe à alligator** a été découverte pour la toute première fois, à proximité du **territoire de la RNN de la Frayère d'Alose**. Compte tenu du fort pouvoir de propagation de l'espèce, cette dernière fait l'objet d'un **arrachage**.

🍃 En **2015**, de **nouveaux pieds** avaient fait leur apparition et la station a une **nouvelle fois été arrachée**. Quelques mois plus tard, l'espèce était de nouveau présente. Le maintien de la vigilance a également permis de **localiser une autre station** au cœur de la réserve.

🍃 En **2016**, **maintien de l'ensemble des stations identifiées**.

🍃 En **2017**, un plan d'actions quinquennal a été rédigé et présenté aux acteurs locaux (SMEAG, DDT 47, FDAPPMA 47, etc.), proposant un **protocole de suivi et d'intervention** sur la plante.

🍃 En **2018**, les **conditions climatiques** (hauts niveaux d'eau) n'ont pas permis d'intervenir sur les différentes stations.

🍃 En **2019**, des **chantiers d'arrachage** sont réalisés sur plusieurs stations de l'Herbe à alligator, par l'équipe de la RNN de la Frayère d'Alose.

Les chantiers d'arrachage

Les **chantiers d'arrachage** ont eu lieu l'été dernier et ont été réalisés par l'équipe de la **RNN de la Frayère d'Alose**. De nombreuses **précautions** ont été prises afin de ne pas laisser de fragments de l'Herbe à Alligator. Les déchets ont été incinérés.



Photos d'un des chantiers d'arrachage de l'Herbe à alligator (©ERNFA).

Réglementation

Europe : *Alternanthera philoxeroides* figure sur la liste des espèces réglementées jugées préoccupantes pour l'Union Européenne (Règlement UE 1143/2014). Des mesures d'éradication doivent rapidement être mises en place en début d'invasion (Article 16). Ce règlement est transcrit dans la législation et la réglementation française grâce à la parution de l'arrêté interministériel du 14 février 2018, relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain (JO du 22 février 2018).

Région Nouvelle-Aquitaine : Plante exotique envahissante émergente.

¹ présence d'une tige ; ² sans poils ; ³ directement fixées à la tige